

Jusqu'à 10.000 euros par jeton de présence !

Les « petits pourboires » de nos politiques

Des tableaux reprenant le montant des rémunérations des membres de 48 organismes publics ont été livrés aux parlementaires wallons. Mais ceux-ci, très incomplets, révèlent un manque criant de transparence. Au niveau fédéral, l'opacité est moins forte. Mais les montants perçus par les administrateurs, souvent « placés » par un parti, y sont encore plus élevés.

Les dirigeants d'organismes publics wallons et fédéraux sont nommés, souvent selon leur couleur politique, parfois pour leurs compétences. Et rémunérés grâce à l'argent du contribuable. Pourtant, il règne au sujet de leurs rémunérations, une grande opacité. Au niveau fédéral, la transparence est plus grande, à défaut d'être irréprochable. Le montant des rémunérations des administrateurs, volontiers exorbitant, est publié chaque année dans un rapport annuel. Compilé par nos soins, les revenus fixes, qui ne prennent pas en compte d'autres revenus variables et autres avantages en nature liés à la fonction, laissent songeur. D'autant que la plupart cumulent ces revenus avec d'autres mandats (bien) rémunérés.

En revanche, la Wallonie se signale par une mauvaise volonté évidente. Un décret de 2004, modifié en avril 2014, impose pourtant au gouvernement wallon de transmettre au Parlement les rémunérations annuelles dont jouissent les administrateurs et les gestionnaires des 48 organismes publics wallons (les TEC, le Forem, l'Awex etc.)

1 an et demi après cette circulaire, le résultat est tombé. Il est décevant. « Ça a été une douche froide », regrette Stéphane Hazée, député Écolo. « Les grilles sont floues, incomplètes, mal remplies, et pour tout dire, improbables,

voire farfelues. » En effet, on n'y retrouve que trop rarement le montant de la rémunération fixe perçue par le président des organismes, souvent issu du PS. À l'exception de celle de Jean-Michel Javaux (Écolo). Le montant des jetons de présence n'y est que trop rarement précisé. Bref, l'expression d'une frilosité à dévoiler sa cuisine interne. « *Le ministre président (Paul-Magnette, PS) s'est comporté comme un notaire, sans exiger que les ministres compétents prennent leurs responsabilités.*

Il y a un grave manque de transparence, notamment dans le chef de la société wallonne du logement qui ne précise pas la rémunération pour chaque fonction », reprend Stéphane Hazée. Le député

note également des manquements dans les résultats publiés par l'aéroport de Charleroi ou par l'Invest Mons-Borinage-Centre.

Pire, certains organismes dépassent manifestement le plafond maximal des rémunérations instauré par le décret wallon, fixé à à

245.000 euros par personne. Par exemple, les trois dirigeants de la SPGE se partagent la somme de 795.000 euros par an. En divisant ce montant par trois, on dépasse forcément le plafond autorisé.

« CELA JETTE LA SUSPICION »

Le résultat de ces prétendues avancées législatives en matière de transparence est clair : les comptes sont flous et il est impossible de vérifier quoi que ce soit. Le MR soutient Écolo dans ce dossier. « *Je l'ai dit, s'il y a des zones obscures à un moment donné parce que certaines structures n'ont pas donné toutes les informations demandées, cela fera évidemment planer un certain doute, une certaine suspicion, un certain fantasme pour certains. Je pense que l'on doit éviter cela* »,

s'est exprimé Pierre-Yves Jeholet, en Commission. Paul Magnette, ministre-président wallon (PS) lui a répondu en affirmant avoir fait « *exactement ce que demandait le décret.* » ■

Les organismes publics wallons ne sont pas assez transparents

TOP MANAGERS

Les boss belges baissent leur salaire

Après les polémiques à répétition qui ont alimenté le débat, dénonçant l'outrance des salaires accordés à certains pontes comme Didier Bellens (1,026 million chez Belgacom) ou Johnny Thijs (1.123.209 euros chez bpost), des efforts ont été consentis dans certains organismes publics fédéraux. « *Le débat sur le salaire des patrons des entreprises publiques a eu pas mal d'impact au niveau de bpost et de Belgacom. Leur salaire a été forte-*

ment diminué », note Georges Gilkinet, député fédéral (Ecolo). Reste que leurs successeurs respectifs conservent une coquette rémunération, à savoir un revenu de base de 483.696 pour Dominique Leroy, administratrice déléguée de Proximus et 467.520 euros pour Koen Van Gerven, de bpost. Josef Cornu, n°1 de la SNCB ne gagne quant à lui « que » 230.000 euros par an. Contre un salaire de base de 397.788,63 euros pour Marc Des-

cheemaecker, son prédécesseur. La tendance est assez marquée au sein des top managers belges du secteur para-public.

Mais si, pour les sociétés cotées en bourse, la rémunération peut être consultée dans les rapports annuels, c'est plus compliqué dans certains SFPI (Société Fédérale de Participations et d'Investissement). Georges Gilkinet compte interpellier le ministre des Finances à ce sujet. ■

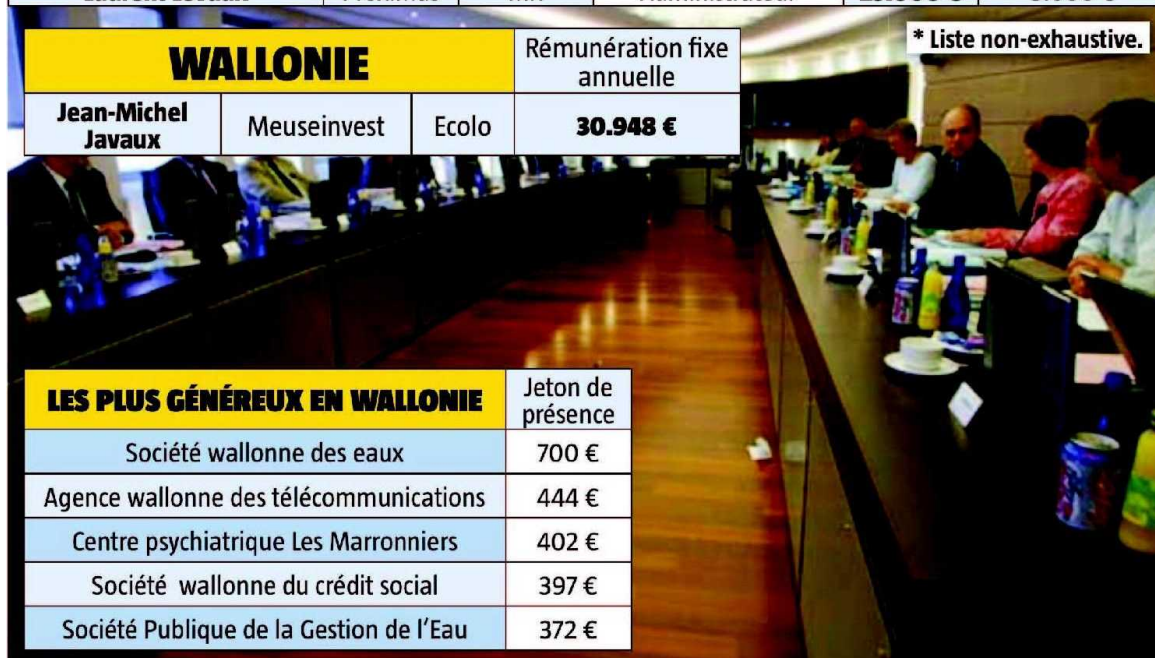
LES TOPS MANAGERS BELGES

			RÉMUNÉRATION ANNUELLE DE BASE
Jozef CORNU	Administrateur délégué	SNCB	230.000 €
Jannie HAEK	Administrateur délégué	Loterie nationale	290.000 €
Luc LALLEMAND	Administrateur délégué	Infrabel	230.000 €
Dominique LEROY	Administratrice déléguée	Proximus	483.696 €
Koen VAN GERVEN	Administrateur délégué	Bpost	467.520 €

ORGANISMES PUBLICS FÉDÉRAUX *				Rémunération fixe annuelle	Jeton de présence
Jean-Claude Fontinoy	SNCB	MR	Président du conseil d'administration	39.200 €	500 €
Valentine Delwart	SNCB	MR	Administratrice	13.600 €	500 €
Luc Joris	SNCB	PS	Administrateur (a démissionné)	13.600 €	500 €
Renaud Lorand	SNCB	PS	Administrateur	13.600 €	500 €
Valérie Leburton	SNCB	cdH	Administratrice	13.600 €	500 €
Olivier Alsteens	Loterie nationale	MR	Président du conseil d'administration	30.000 €	750 €
Frédéric Cauderlier	Loterie nationale	MR	Administrateur	15.000 €	500 €
Eric Poncin	Loterie nationale	cdH	Administrateur	15.000 €	500 €
Ermeline Gosselin	Loterie nationale	PS	Administratrice	15.000 €	500 €
Christine Vanderveeren	Infrabel	CD&V	Président du conseil d'administration	27.200 €	500 €
Jacques Etienne	Infrabel	cdH	Administrateur	13.600 €	500 €
Sylviane Portugaels	Infrabel	PS	Administratrice	13.600 €	500 €
Pierre Provost	Infrabel	PS	Administrateur	13.600 €	500 €
Laurent Vrijdaghs	Infrabel	MR	Administrateur	13.600 €	500 €
Françoise Masai	Bpost	PS	Présidente du conseil d'administration	39.221 €	1.637 €
Laurent Levaux	Bpost	MR	Administrateur	19.610 €	1.637 €
Arthur Goethals	Bppost	SPA	Administrateur	19.610 €	1.637 €
Stefaan De Clerck	Proximus	CD&V	Président du conseil d'administration	50.000 €	10.000 €
Martine Durez	Proximus	PS	Administrateur	25.000 €	5.000 €
Laurent Levaux	Proximus	MR	Administrateur	25.000 €	5.000 €

WALLONIE			Rémunération fixe annuelle
Jean-Michel Javaux	Meuseinvest	Ecolo	30.948 €

* Liste non-exhaustive.



LES PLUS GÉNÉREUX EN WALLONIE		Jeton de présence
Société wallonne des eaux		700 €
Agence wallonne des télécommunications		444 €
Centre psychiatrique Les Marronniers		402 €
Société wallonne du crédit social		397 €
Société Publique de la Gestion de l'Eau		372 €